

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 03 OCT. 2018

modifiant l'arrêté du 1^{er} octobre 2018 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps d'ingénieur de recherche du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 1991 modifié fixant la branche d'activité et les spécialités professionnelles des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 10 février 1992 modifié relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps d'ingénieur de recherche du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2018 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps d'ingénieur de recherche du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

Au lieu de lire : « Monsieur Cyril MONTROYA, conservateur du patrimoine, chargé de la gestion du patrimoine archéologique de la ville de Marseille et de son agglomération, direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie ;

Lire : « Monsieur Cyril MONTOYA, conservateur du patrimoine, conservateur régional de l'archéologie adjoint, site de Montpellier, direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie. »

Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté du 1^{er} octobre 2018 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps d'ingénieur de recherche du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018, restent inchangées.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 03 OCT. 2018

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

